

ANNEXE – Tableau des durées d’amortissement des immobilisations – nomenclature comptable M43

<b>M 43</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Type de bien</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
2031	Etudes non suivies de réalisation	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
2051	Logiciels, brevets, licences et droits assimilés :	
	Valeur inférieure à 15 000 €	2 ans
	Valeur supérieure ou égale à 15 000 €	5 ans
2121	Agencements de terrains nus productifs de revenus	20 ans
2125	Agencements de terrains bâtis productifs de revenus	20 ans
2128	Agencements des autres terrains productifs de revenus	20 ans
2131	Constructions des bâtiments productifs de revenus	20 ans
2135	Installations générales - agencements - aménagements des constructions productifs de revenus	20 ans
2138	Autres constructions productives de revenus	20 ans
2181	Agencements et aménagements de bâtiments	15 ans
2182	Matériel léger de transport	5 ans
2182	Autobus standard et midibus	15 ans
2182	Minibus PMR / SAD	8 ans
2183	Matériel informatique et matériel de bureau	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2153	Mobilier urbain scellé	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
-	<b>Investissements liés au BHNS * :</b>	
2131	Bâtiments d'exploitations et dépôts	35 ans
2135	Plateforme	35 ans
2135	Sanisettes	10 ans
2135	Ouvrage d'art (hors constructions sur sol d'autrui)	20 ans
2135	Stations (hors constructions sur sol d'autrui)	15 ans
2153	Borne de recharge matériel roulant	8 ans
2153	Installations nécessaires à l'alimentation en énergie de traction	35 ans
2153	Signalisation	15 ans
2153	Courants faibles et PCC	15 ans
2135	Revêtement du site propre (hors constructions sur sol d'autrui)	15 ans
2153	Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs	5 ans
2182	Mise en conformité, adaptation et accessibilité des bus	15 ans
2135	Accessibilité quais bus	10 ans
2182	Autobus articulés	15 ans
2153	Outils d'exploitation - information clients	5 ans
* Les travaux et constructions sur sol d'autrui faisant l'objet d'une rétrocession ne sont pas amortissables		